


# CHARTRE ÉTHIQUE





MALERBA est aujourd'hui le fabricant français de référence, avec les plus larges gammes de blocs-portes métalliques, bois et vitrés du marché. Entreprise familiale, elle s'est forgée en seulement deux générations, un nom et une réputation qui reposent principalement sur une offre de produits et de services complète, un standard de qualité élevé, le respect de ses engagements et une réactivité exemplaire en toutes circonstances.

La présente CHARTE ÉTHIQUE précise les comportements éthiques de l'entreprise et de ses collaborateurs dans la conduite de leurs activités et à ce titre, participe, au maintien et au développement de la réputation de l'entreprise.

**Elle s'applique au(x) dirigeant(s) et à tous les directeurs et salariés de MALERBA S.A.S. Elle est conçue pour aider à comprendre nos obligations éthiques et légales dans la gestion des activités de l'entreprise. Elle s'impose à nous en toutes circonstances quel que soit notre métier et notre niveau de responsabilité. Notre supérieur hiérarchique, le référent CHARTE ÉTHIQUE ou un membre de la direction de MALERBA peut nous conseiller et nous aider à prendre la décision appropriée dans la conduite de notre travail et de nos activités.**

## CHARTRE ÉTHIQUE MALERBA

1. Agir en **conformité** avec les lois et les réglementations
2. Agir avec **intégrité** en toutes circonstances
3. **Respecter** les droits fondamentaux des personnes
4. Assurer la **sécurité** et la **santé** de tous au sein de l'entreprise et dans nos activités liées à l'entreprise
5. Garantir un environnement de travail **équitable** et **impartial**
6. **Écouter** et **respecter** les parties concernées par la vie de l'entreprise
7. Identifier et maîtriser les **risques** environnementaux liés à nos activités
8. Développer des **relations de confiance** et de partenariat avec nos fournisseurs et nos partenaires commerciaux
9. Respecter le principe de **confidentialité** des données personnelles conformément à la politique RGPD de l'entreprise
10. **Préserver** l'outil de travail et respecter les actifs et le patrimoine de l'entreprise
11. Inciter nos fournisseurs et nos partenaires commerciaux à observer les mêmes **principes**





# LES 11 RÈGLES DE LA CHARTE ÉTHIQUE

## AGIR EN CONFORMITÉ AVEC LES LOIS ET LES RÉGLEMENTATIONS



MALERBA et ses collaborateurs s'engagent à respecter les lois, les réglementations et les normes qui s'appliquent dans les zones géographiques où l'entreprise exerce ses activités.

Chaque collaborateur évite les activités ou les comportements pouvant entraîner lui-même, d'autres collaborateurs, des agents du réseau commercial MALERBA ou un membre de leur équipe, ou l'entreprise dans une pratique illicite.

## AGIR AVEC INTÉGRITÉ EN TOUTES CIRCONSTANCES

MALERBA et ses collaborateurs s'engagent à être intègres, dignes de confiance, honnêtes et loyaux envers l'entreprise et pour tout ce qui les lie à l'entreprise.

Chaque collaborateur s'interdit les activités ou les comportements pouvant l'amener à se laisser corrompre ou pouvant entraîner la corruption d'autres collaborateurs, des agents du réseau commercial ou un membre de leur équipe ou de l'entreprise.



## RESPECTER LES DROITS FONDAMENTAUX DES PERSONNES

MALERBA et ses collaborateurs s'engagent à respecter les droits fondamentaux des personnes, notamment le droit du travail tel que défini par la législation française, et tout particulièrement l'interdiction du travail forcé et l'interdiction du travail des enfants.

L'entreprise et les collaborateurs contractant des prestations externes s'assurent de vérifier que les sous-traitants et fournisseurs sélectionnés s'engagent à respecter spécifiquement l'interdiction du travail forcé et l'interdiction du travail des enfants.



## ASSURER LA SÉCURITÉ ET LA SANTÉ DE TOUS AU SEIN DE L'ENTREPRISE ET DANS NOS ACTIVITÉS LIÉES À L'ENTREPRISE

MALERBA et ses collaborateurs s'engagent à fournir un environnement de travail sécurisé et sain.

L'entreprise s'assure d'aménager les postes de travail de manière préventive et adaptée au besoin de chaque collaborateur, en inspectant régulièrement ses installations et en développant des programmes de formation dédiés au maintien de la santé et à la sécurité de tous.

En contrepartie, chaque collaborateur s'oblige à respecter les obligations imposées par l'entreprise en matière de sécurité et à contribuer autant qu'il lui est possible au maintien et au développement d'un environnement de travail sécurisé et sain.



## GARANTIR UN ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL ÉQUITABLE ET IMPARTIAL



MALERBA et ses collaborateurs s'engagent à fournir un environnement de travail équitable et impartial.

L'entreprise travaille à fournir un environnement de travail exempt de toute forme de harcèlement sexuel ou moral. Elle s'assure également de fournir à ses employés un environnement de travail où chacun est traité dignement et équitablement : pas de pratique discriminatoire, promotion de l'égalité homme-femme, opportunité identique pour chacun et respect du droit à la déconnexion.

En contrepartie, chaque collaborateur s'oblige à respecter les règles du bien-vivre ensemble en étant respectueux de ses collègues et en respectant l'intégrité de chacun.

## ÉCOUTER ET RESPECTER LES PARTIES CONCERNÉES PAR LA VIE DE L'ENTREPRISE

MALERBA et ses collaborateurs s'engagent à être à l'écoute avec bienveillance et courtoisie et à respecter la liberté d'expression et le pluralisme des opinions de chacun dans l'entreprise et des parties prenantes en contact avec l'entreprise. Ainsi, MALERBA et ses collaborateurs adoptent une écoute respectueuse, courtoise et bienveillante, cette dernière ne signifiant pas nécessairement acceptation, mais ouvrant la possibilité d'un dialogue entre les différentes parties. De manière générale, chaque collaborateur s'oblige à être respectueux de ses collègues et des autres, de la liberté d'expression et du pluralisme des opinions.



## IDENTIFIER ET MAÎTRISER LES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX LIÉS À NOS ACTIVITÉS

MALERBA et ses collaborateurs s'engagent à adopter de bonnes pratiques en vue de protéger l'environnement.

MALERBA s'oblige notamment à identifier et maîtriser les risques environnementaux liés à ses activités en allant chaque fois que cela est possible au-delà des obligations posées par la réglementation en vigueur et en privilégiant des circuits courts et locaux.

Chaque collaborateur s'impose d'être vigilant au quotidien dans son utilisation des matières premières et des consommables, en limitant le gaspillage et en triant ses déchets.



## DÉVELOPPER DES RELATIONS DE CONFIANCE ET DE PARTENARIAT AVEC NOS FOURNISSEURS ET NOS PARTENAIRES COMMERCIAUX

MALERBA et ses collaborateurs s'engagent à construire des relations de confiance respectueuses et courtoises envers ses fournisseurs et ses partenaires commerciaux.

Cet engagement passe notamment par le sérieux des actions quotidiennement engagées par MALERBA et ses collaborateurs que cela concerne les délais de réponses respectées, la véracité des réponses apportées, le respect des engagements stipulés ou encore la qualité de la prestation globale délivrée.



## RESPECTER LE PRINCIPE DE CONFIDENTIALITÉ DES DONNÉES PERSONNELLES CONFORMÉMENT À LA POLITIQUE RGPD DE L'ENTREPRISE

MALERBA et ses collaborateurs s'engagent à respecter la politique de sécurité et de confidentialité des données détaillée dans le document

« Politique de Confidentialité » de l'entreprise, ce document décrivant la façon dont l'entreprise collecte, utilise, divulgue, conserve et protège les données personnelles qui entrent en sa possession.



## PRÉSERVER L'OUTIL DE TRAVAIL ET RESPECTER LES ACTIFS ET LE PATRIMOINE DE L'ENTREPRISE

MALERBA et ses collaborateurs s'engagent à préserver leur outil de travail au nom de l'intérêt supérieur de l'entreprise. Ce principe de précaution implique de prendre soin de son outil de travail et de son environnement de travail au quotidien. Il implique aussi d'être loyal et de respecter le principe de confidentialité pour toutes les informations ayant trait à l'entreprise, à ses activités, à son organisation et à ses équipements et à ne pas partager ses informations hors des murs de l'entreprise.



## INCITER NOS FOURNISSEURS ET NOS PARTENAIRES COMMERCIAUX À OBSERVER LES MÊMES PRINCIPES

MALERBA et ses collaborateurs s'engagent à sensibiliser ses fournisseurs et ses partenaires commerciaux à l'existence de cette charte éthique et à les informer que l'entreprise privilégie dorénavant les organisations ayant choisi de prendre en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).



## RÔLE DE LA CHARTE ÉTHIQUE

La Charte éthique MALERBA sert de **guide à la conduite professionnelle** de l'ensemble des collaborateurs MALERBA. Elle concerne tous les collaborateurs de l'entreprise, quel que soit leur métier ou niveau de responsabilité et quelle que soit la nature du contrat qui les lie à l'entreprise. Chacun des collaborateurs, en particulier les équipes d'encadrement, doit promouvoir, respecter et faire respecter la Charte éthique MALERBA. Les équipes d'encadrement, le référent CHARTE ETHIQUE et le Responsable des Ressources Humaines se doivent notamment de répondre à toutes les questions des collaborateurs concernant les principes de conduite à appliquer.

### CE QUE LA CHARTE ÉTHIQUE N'EST PAS

La Charte éthique MALERBA ne se substitue pas aux lois et règlements applicables en France et dans les pays où l'entreprise opère ou serait amenée à opérer dans le futur, ni à des accords et des engagements préexistants à sa mise en place. Elle ne se substitue pas non plus au Règlement intérieur de l'entreprise ou à la Politique de confidentialité de l'entreprise, mais au contraire les complète.

### COMITÉ ÉTHIQUE – COMPOSITION & RÔLE

Le comité éthique est chargé de traiter des questions en lien avec les principes évoqués dans la Charte éthique et leur interprétation. Ses membres sont nommés par le Président de MALERBA. Ce comité inclut toujours au moins le référent CHARTE ETHIQUE et un représentant du Service des Ressources Humaines. Le référent CHARTE ETHIQUE est désigné par le Président de MALERBA en concertation avec le comité éthique.

De sa propre initiative ou à la demande du Président ou du référent CHARTE ETHIQUE, le comité conseille sur l'interprétation et la mise en œuvre des principes énoncés dans la Charte éthique. Il peut également mettre en place des actions de sensibilisations et mener des audits.

Dans des conditions garantissant la confidentialité pour l'ensemble des acteurs impliqués, il examine les situations signalées au travers du dispositif d'alerte et de recueil des signalements. Le comité peut également soumettre au Président toute proposition d'évolution ou d'amélioration de la Charte éthique, notamment en vue de favoriser sa compréhension et son application, mais également pour qu'elle reflète les évolutions réglementaires et jurisprudentielles, ainsi que les changements de l'entreprise, tant dans ses activités que dans ses pratiques.

Le comité se réunit au moins une fois par an pour faire le point sur la Charte éthique et son contenu, sur son respect et son applicabilité au sein de l'entreprise, et sur la pertinence du dispositif d'alerte et de recueil des signalements. Ses conclusions sont traduites dans un rapport remis au Président.

### DISPOSITIF D'ALERTE ET RECUEIL DES SIGNALEMENTS

Il est de la responsabilité de chaque collaborateur de signaler tout manquement aux règles précisées dans la Charte éthique et porté à sa connaissance.

Ces signalements doivent être faits de bonne foi, sans intention de nuire et être correctement documentés. Toutes les notifications d'infraction seront traitées avec le plus grand sérieux et avec toute la confidentialité possible. Les auteurs de ces communications seront traités selon les principes suivants :

- le collaborateur doit de préférence privilégier sa hiérarchie directe ou indirecte ;
- sans réponse de sa hiérarchie, un signalement doit être fait en cas de conviction ou de forte suspicion de l'existence d'une violation, de bonne foi à l'adresse ci-contre ;
- les signalements sont traités de manière totalement confidentielle par le Comité éthique dans une durée déterminée ne pouvant pas excéder 30 jours calendaires, sauf situation particulière ;
- le collaborateur de bonne foi ne peut subir aucune sanction, mesure de représailles ou de discrimination directe ou indirecte.

## SANCTIONS ÉVENTUELLES

Il est rappelé que les présentes règles s'appliquent à toutes et tous et que nul au sein de MALERBA ne peut s'en affranchir et ce, quel que soit son niveau hiérarchique.

Tout éventuel non-respect des comportements précisés dans la Charte éthique, que celui-ci ait fait l'objet d'un signalement ou ait été détecté lors d'un contrôle interne, constituerait une faute et pourrait faire l'objet de sanctions et/ou de poursuites appropriées, pouvant aller jusqu'au licenciement pour faute.

## ENTRÉE EN VIGUEUR ET RÉVISION DE LA CHARTE ÉTHIQUE

La Charte éthique complète le règlement intérieur de l'entreprise et est opposable aux collaborateurs. Elle est susceptible d'être modifiée notamment pour refléter les évolutions réglementaires et jurisprudentielles. En application de la réglementation en vigueur, elle est soumise à l'avis des institutions représentatives du personnel compétentes (la version du 01/09/2021 a été entérinée le 16/11/2021). Elle est également déposée auprès de la DIRECCTE et portée à la connaissance de tous les collaborateurs ayant accès au lieu de travail ou aux locaux où se fait l'embauche. Sa mise en application est immédiate.

QUI CONTACTER ?

Tout collaborateur confronté, témoin ou impliqué dans une situation qu'il considère comme violant les dispositifs exposés dans la Charte éthique peut le **signaler** en envoyant un message à [ethique@malerba.fr](mailto:ethique@malerba.fr) ou contacter directement le référent CHARTE ETHIQUE. Les signalements sont déposés de manière non anonymes mais traités de façon totalement **confidentielle** conformément aux dispositions de la RGPD (Règlement général sur la protection des données).

Cette adresse est accessible aux collaborateurs de MALERBA quelle que soit la nature du contrat qui les lie à l'entreprise, ainsi qu'aux clients et fournisseurs de MALERBA et de ses marques associées (MONTIBERT, MALERBA DISTRIBUTION, M GLASS).

**M A L E R B A**  
s'engage à prendre  
toutes les mesures disciplinaires et/ou les actions judiciaires nécessaires à la protection de ses intérêts et de celle des collaborateurs impliqués dans le dispositif d'alerte.

### ATTESTATION

Je soussigné(e) :

-----  
reconnais avoir pris connaissance de la Charte éthique MALERBA.

J'accepte l'ensemble des règles et je m'engage à en respecter toutes les clauses.

Date : -----

Signature :



